

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DE L'ATTESTATION EFFINERGIE +

Avec un Label Promotelec Habitat Neuf, il est possible d'obtenir une **attestation Effinergie +**, dès lors que l'opération répond aux modalités d'attribution listées ci-dessous. La demande de label doit être réalisée en choisissant l'offre « Label Promotelec avec mention(s) », niveau énergétique « RT 2012 -20 % », mention « Habitat Respectueux de l'Environnement » et option « Attestation Effinergie + ».

## MODALITÉS D'ATTRIBUTION

### Dans le socle de base

- Respect des prescriptions obligatoires par poste clé du bâtiment du référentiel du Label Promotelec Habitat Neuf (version septembre 2018).
- Et respect du niveau de performance minimale à atteindre :

TYPE DE CONSTRUCTION	BESOIN BIOCLIMATIQUE (Bbio)	CONSOMMATION CONVENTIONNELLE D'ÉNERGIE (Cep Effinergie +)
Maison individuelle	RT 2012 -20 %	RT 2012 -20 %
Bâtiment collectif d'habitation		$Cep \leq 40 \times M_{\text{ctype}} \times (M_{\text{cgéo}} + M_{\text{calt}} + M_{\text{csurf}} + M_{\text{cGES}})^*$

\* Cette exigence s'applique pour tous les projets dont le permis de construire date d'après le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Les anciens projets restent soumis aux précédentes exigences fonction de la date de demande du label.

### Dans la mention « Habitat Respectueux de l'Environnement »

- Respect des critères d'obtention de la mention :
  - l'atteinte d'au moins 15 points en maison individuelle et 15 points en bâtiment collectif.



Attention à ne pas oublier de sélectionner au moins une prescription à respecter parmi les thématiques « Intégration dans l'environnement local », « Réduction de l'empreinte environnementale et des émissions de CO<sub>2</sub> » et « Gestion de chantier » ou « Maîtrise des consommations d'eau » pour respecter les critères d'obtention de la mention « Habitat Respectueux de l'Environnement ».

- Et respect des prescriptions supplémentaires suivantes de la mention « Habitat Respectueux de l'Environnement » :

CHAPITRE	PRESCRIPTIONS	NUMÉRO DE PAGE
4.2 - MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE	Qualification du bureau d'études	<a href="#">Page 80</a>
	Perméabilité à l'air du bâti renforcée	<a href="#">Page 80</a>
	Exigence de résultats Effinergie +	<a href="#">Page 82</a>
4.7 - SANTÉ ET QUALITÉ D'USAGE	Mesure d'étanchéité à l'air des réseaux de ventilation	<a href="#">Page 108</a>
	Fiches d'autocontrôle Ventilation	<a href="#">Page 110</a>
4.8 - MANAGEMENT ET UTILISATION	Estimation des consommations des usages mobiliers	<a href="#">Page 116</a>
	Évaluation des consommations des usages immobiliers	<a href="#">Page 116</a>
	Sensibilisation des utilisateurs par un guide d'utilisation	<a href="#">Page 118</a>

Ces prescriptions sont repérables dans le référentiel par le logo suivant : 